

MANDEMENT

DE MONSIEUR M.-T. LABRECQUE, PROMULGANANT LE
DÉCRET DE LA S. C. DE LA PROPAGANDE QUI CONFIE
LA PRÉFECTURE APOSTOLIQUE DU GOLFE SAINT-
LAURENT A LA CONGRÉGATION
DES RR. PP. EUDISTES

MICHEL-THOMAS LABRECQUE, par la miséricorde
de Dieu et la grâce du Siège Apostolique, Evêque de Chicoutimi.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles du Diocèse de Chicoutimi et de la Préfecture, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Onze années se sont écoulées déjà depuis que, pour obéir aux désirs du Saint-Siège, Nous avons accepté l'administration de la Préfecture Apostolique du Golfe Saint-Laurent. La pensée de la Sacrée Congrégation de la Propagande avait été de mieux subvenir aux nécessités spirituelles de ces missions en les confiant à l'un des Evêques voisins qui aurait un clergé à sa disposition. Jusqu'ici, Nous avons pu répondre aux intentions du Souverain Pontife sans trop nuire aux besoins de Notre diocèse. Mais, depuis que les nécessités du ministère se font de plus en plus grandes, soit par l'accroissement de la population dans les anciennes paroisses, soit par la création de nouvelles paroisses ou missions, il Nous était devenu impossible de fournir des missionnaires à la Préfecture sans nuire aux besoins les plus impérieux de Notre diocèse.

Aussi, dès le début de la présente année, croyions-Nous de Notre devoir d'informer le Saint-Siège de cet état de choses et de le supplier humblement de Nous décharger du fardeau de l'administration de la Préfecture Apostolique du Golfe Saint-Laurent. Le moment nous paraissait favorable.

Dans l'ancienne mère-patrie, sévissait déjà la tempête qui devait emporter les Congrégations religieuses et en disperser